

DEMANDE DE COMPLÉMENT DE SFT DANS LE CAS D'UN COUPLE SÉPARÉ D'AGENTS PUBLICS (annexe 3)

Le complément de SFT (ou SFT différentiel) est un droit d'option de l'agent public qui s'est vu confier la garde exclusive d'un ou plusieurs enfants et qui souhaite que son droit SFT soit calculé sur la base de la situation administrative et familiale de l'autre parent, ex-conjoint.

Je soussigné(e) demande à recevoir le complément de supplément familial de traitement par l'administration de mon ex-conjoint(e).

1 - Identification de l'agent public (qui n'a pas la garde des enfants)

NOM D'USAGE : NOM DE NAISSANCE :
 PRÉNOM : N° INSEE (S.S.) :
 GRADE ET DISCIPLINE :
 ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION :

2 – Identification de l'ex-conjoint(e) (qui a la garde des enfants et demande à recevoir le complément de SFT)

NOM :
 PRÉNOM :
 PROFESSION :
 ADRESSE:
 TÉLÉPHONE :
 NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

Pour les personnels de l'éducation nationale :

GRADE : DISCIPLINE :
 ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

Concernant le ou les enfants à la charge suivant(s) :

NOM et PRÉNOM	Date de naissance

Fait à, le

Signature